Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT (Ain)
N° 2026-68

* * * * * *

ARRÊTÉ
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Rue de la Biolière, Rue du Four, Rue de Moinans, Route du Suran, RD81, Meyriat
BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT

Le Maire de la Commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1 et suivants, R.411-5, R.411-8, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,

VU les articles L.2213-1 et L.2213-4 du Code Générale des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle du 15 juillet 1974 relative à la signalisation temporaire des routes,

VU la Loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Collectivités Locales, complétée et modifiée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiée et par la loi N°83-8 du 7 janvier 1983,

VU la demande du Président de Bourg Ain Cyclisme, dont le siège social se situe 5 Ter Rue Marc Seguin, Bourg en Bresse,

VU la course cyclosportive de la Bisou sur la journée du 27/09/2026, Rue de la Biolière, Rue du Four, Rue de Moinans, Route du Suran (RD81), Meyriat,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la réglementation de la circulation et la sécurité des usagers sur les voies communales et les routes départementales en agglomération durant la course cyclosportive de la Bisou citée ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1

La circulation sera réglementée manuellement le 27/09/2026 de 9h45 à 11h, Rue de la Biolière, Rue du Four, Rue de Moinans, Route du Suran (RD81), Meyriat.

Article 2

La pose et le maintien spécifique de la signalisation sera mise en place par Bourg Ain Cyclisme.

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de BOHAS DE MEYRIAT RIGNAT.

Article 4

Une copie du présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de CEYZERIAT,
- M. le Président de Bourg Ain Cyclisme,
- Monsieur le Président de GBA pour information,

chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT, le 18/09/2026

Maire
Nicole CARRY

MAIRIE DE BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT (Ain)